

## Un nouveau coup de force israélien d'une extrême gravité contre les ONG palestiniennes

Par Association France Palestine Solidarité

Mondialisation.ca, 19 août 2022

**AFPS** 

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord Thème: <u>Droits humains et État policier</u>, <u>Loi</u> <u>et Justice</u>, <u>Services de renseignements</u>

Ce matin, les forces d'occupation israéliennes ont envahi les bureaux de six des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme parmi les plus importantes et les plus reconnues à l'échelle internationale : *Addameer* – association de soutien aux prisonniers et aux droits humains, *Al Haq* – le droit au service des Hommes, *Bisan* – centre de recherche et de développement, *Defense for Children International – Palestine, l'Union des comités de travail agricole, l'Union des comités de femmes palestiniennes*. Selon certaines informations, *l'Union des comités de travail de santé* aurait également été visée. Les portes des bureaux ont été enfoncées, le matériel confisqué et des ordres militaires ont été déposés déclarant la fermeture de force des ONG au nom de « la sécurité dans la région, et pour combattre une infrastructure du terrorisme ».

Après les récentes attaques sur la bande de Gaza, après les incursions meurtrières de l'armée d'occupation dans les villes palestiniennes et les vagues d'arrestations qui se suivent en Cisjordanie ou à Jérusalem, les autorités israéliennes s'en prennent une fois de plus aux organisations qui protègent les droits de la société civile palestinienne dans son ensemble.

Ces ONG palestiniennes de défense des droits humains font l'objet <u>d'un très large soutien</u> <u>en France</u> et <u>dans l'ensemble de l'Union européenne</u>. L'Association France Palestine Solidarité assure à nouveau ces ONG, qui sont ses amies et partenaires, de toute sa solidarité. Elles avaient été désignées arbitrairement en octobre 2021 comme « organisations terroristes » et déclarées comme des « associations illégales » selon les ordres militaires israéliens. Depuis, les autorités israéliennes ont lamentablement échoué à apporter la moindre preuve à leurs assertions.

Ainsi, le 12 juillet, les porte-parole des ministères des affaires étrangères de Belgique, du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Irlande, d'Italie, d'Espagne, de Suède et des Pays-Bas avaient publié une déclaration commune en soutien aux six organisations. La déclaration rejette la désignation par Israël des six comme « organisations terroristes » et déclare qu' »aucune information substantielle n'a été reçue d'Israël qui justifierait la révision de notre politique envers les six ONG palestiniennes ». La déclaration réaffirme en outre que les neuf États membres de l'UE continueront à coopérer et à soutenir la société civile palestinienne, notamment pour son rôle indispensable dans la promotion des valeurs démocratiques.

Cette déclaration restait cependant dramatiquement insuffisante. Avec ses partenaires palestiniens, français et européens, l'Association France Palestine Solidarité a, depuis le

début, <u>demandé aux autorités françaises et européennes de condamner</u> les décisions israéliennes concernant ces ONG et de mettre en place les pressions nécessaires pour qu'Israël revienne sur ces décisions.

Les organisations palestiniennes de défense des droits humains, leurs dirigeant en s, leurs militant en s, leurs locaux doivent être protégés afin qu'elles puissent accomplir leur mission, qui est absolument essentielle pour la défense de la population palestinienne et l'avancement de la cause du droit dans les instances internationales. Dans un immense élan de solidarité, la population palestinienne a entrepris de rouvrir les bureaux de ces ONG qui avaient été fermés par l'occupant. Mais les forces d'occupation peuvent revenir à tout moment.

L'heure n'est plus aux déclarations en demi-teinte. Il faut de toute urgence que la France et l'Union européenne condamnent de la manière la plus nette les exactions israéliennes contre les ONG palestiniennes, et exigent l'annulation immédiate des décrets gouvernementaux et des ordres militaires qui les visent depuis octobre 2021

C'est le rôle de la France et de l'Union européenne de prendre toutes les mesures de rétorsions nécessaires à l'encontre du gouvernement israélien afin qu'il mette un terme à une politique digne des États les plus totalitaires. De la même manière qu'elles doivent exiger la libération immédiate de Salah Hamouri.

Le Bureau national de l'AFPS, le 18 août 2022

La source originale de cet article est <u>AFPS</u> Copyright © <u>Association France Palestine Solidarité</u>, <u>AFPS</u>, 2022

Articles Par : Association
France Palestine
Solidarité

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site <u>Mondialisation.ca</u> sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de <u>Mondialisation.ca</u> en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: <u>media@globalresearch.ca</u>

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca